

PROCES VERBAL DU 8 MAI 2016

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil seize, le huit mai à neuf heures et quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2016

Nombre de membres	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BARRET, GATIER, ROUCHON, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, SAUTHON, BLOUIN.

ABSENT : M. ROUFFET Lionel

Monsieur GRANGE David a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2016.4.1

Restauration du plan cadastral napoléonien et financement

Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration du plan cadastral napoléonien de la commune susceptible d'un financement de la DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, site de Limoges, sur le budget opérationnel de programme 175.

La société «la reliure du Limousin» a été contactée pour établir un devis.

Ce dernier se porte à 1818,00 € toutes taxes comprises.

Madame le Maire rappelle, que le devoir de conservation des archives municipales, pour la transmission aux futures générations, s'avère primordiale et qu'une dynamique en la matière ainsi un consensus est présent au sein de la commune, comme en témoigne le succès et la large adhésion des sannatois à l'association Sannat Histoire et Patrimoine.

Il pourrait d'ailleurs, à ce titre, être procédé à des expositions sporadiques des plans cadastraux restaurés, par exemple lors des journées du patrimoine. Cette association pourrait être un bon vecteur pour porter ce type de projet et l'enrichir d'explications à des fins historiques et culturelles.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

- Arrête le plan de financement suivant pour cette opération :

Dépenses	montant	Recettes	montant
Restauration du plan cadastral TVA	1 515,00 303,00	Financement de la DRAC Aquitaine Limousin Poitou Charentes Financement communal	1 454,40 363,60
Total	1 818,00	Total	1 818,00

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et mandater la dépense.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 avril 2016 sur le même sujet dans la mesure où le montant subventionnable sur le budget

opérationnel de programme 175 avait été pris sur le montant hors taxes et non toutes taxes comprises.

Délibération n° 2016.4.2

Demande d'achat d'herbe sur pieds au pré du Boueix

Madame le Maire expose la requête du GAEC BLOUIN, géré par Monsieur Philippe BLOUIN. Ce dernier demande à acheter sur pied, l'herbe du pré de Boueix appartenant à la commune. Il propose la somme de 100 euros. Il souhaiterait déclarer cette parcelle dans sa déclaration de Politique Agricole Commune.

Madame BLOUIN se retire, pour ne pas prendre part, au vote.

- Considérant que cette demande avait déjà été faite et acceptée pour l'année 2015 ;
- Considérant l'épisode de sécheresse survenu en 2015 et le dégrèvement total reçu à ce titre par la commune de Sannat à hauteur de 39 €,
- Considérant que la majeure partie du dégrèvement perçu est lié à cette parcelle n° 826 de la section E ;
- Considérant que le pourcentage de perte retenu par l'administration fiscale (35%) constitue un dédommagement bien venu, mais qui ne correspond pas, dans le cas présent, à la réalité d'une perte effective bien plus conséquente ;

Après échange de vues, les conseillers, à l'unanimité :

- Acceptent sa requête et décident de lui accorder à titre gracieux exceptionnellement, sous réserve qu'il ne fasse pas pacager ladite parcelle et qu'il s'engage à la faucher pour le 14 juillet 2016.
- Soulignent que le caractère gracieux est exceptionnel et vise à compenser les pertes considérables de 2015 dues à l'épisode de sécheresse.

Délibération n° 2016.4.3

Poursuite des projets de panneaux photovoltaïques sur hangars communaux

Madame le Maire expose à l'Assemblée, que dans le cadre du programme animation énergie, le SDEC accompagne les collectivités qui le souhaitent, dans leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Madame le Maire rappelle que le 1^{er} Adjoint avait pris contact avec le SDEC, dans ce cadre pour un projet de hangar communal avec panneaux photovoltaïques et l'installation de panneaux photovoltaïques sur un hangar existant.

Le Conseil avait donné son aval pour une étude sur ces bâtiments par délibération du 8 octobre 2015.

Chaque conseiller a reçu les résultats de cette étude spécifiant la viabilité des projets et le temps de retour des investissements.

Madame le Maire expose que le SDEC, qui se propose de prendre à son compte les investissements moyennant une redevance ou un réinvestissement sous forme de

revalorisation énergétique, souhaite connaître notre position pour poursuivre ou non dans ce sens et mener le projet à terme.

- Sur la construction du hangar communal, l'Assemblée a déjà, par délibération décidé de repenser le projet initialement chiffré, trop coûteux pour la commune. A cet égard, dans l'immédiat, il n'est pas possible d'envisager de panneaux photovoltaïques.
- Sur le bâtiment existant, le temps de retour apparaît « long », et il est émis des craintes quant au « travail » de la charpente, en bois, et sur l'impact que ce « travail » produirait sur les panneaux photovoltaïques.
A cet égard, une poursuite du projet ne peut être envisagée que si le SDEC est capable de répondre de manière formelle et immédiate à ces inquiétudes.

Madame le Maire charge le 1^{er} Adjoint, lors de la réunion prochaine du SDEC concernant ses projets, de faire remonter les inquiétudes et décisions de l'Assemblée.

Délibération n° 2016.4.4 **Ouverture de chemin Le Chez Bartaud à Luard**

Madame le Maire rappelle la requête de la commune de Mainsat pour l'élargissement du chemin rural « Le Chez Bartaud à Luard ». Cette requête avait été passée en conseil municipal du 26 avril 2016 et un accord de principe pris sous certaines conditions.

Madame le Maire fait part aux conseillers des questions quant à la commune propriétaire du chemin rural en limite des deux communes.

Les conseillers, après en avoir, délibérés :

- Réitèrent leur accord de principe sur le fond à condition qu'il y ait abandon de terrain sur la partie de la commune de Sannat.
- Chargent Madame le Maire de faire la lumière sur la commune propriétaire du chemin en limite des 2 communes et ainsi d'évaluer la proportion de travaux à envisager pour chacun.

Affaires diverses

- **Soutien pour la défense du service de chirurgie ambulatoire du Centre Hospitalier d'Aubusson :**

Madame le Maire expose à l'Assemblée les menaces de fermeture pesant sur le service de chirurgie ambulatoire du Centre Hospitalier d'Aubusson. L'Assemblée, consciente de la défense des services de proximité, invite Madame le Maire à faire part de l'inquiétude du Conseil Municipal au Directeur de l'Agence Régionale de Santé.